



VENTA VON INFO

Décembre 2012 - N° 38



© DB



© DB



© Diocèse de Gap



© DB

VENTAVON : DES MISS ÉLUES À LA FÊTE DE LA POMME DES ALPES Ambassadrices de la pomme



Miss Golden 2012, Elise Gohin (au centre), entourée de ses deux dauphines : Justine Grazioli et Matarie Trojâ. La DL, Bernard VILAT

Elise Gohin, native de Ventavon et étudiante en école d'infirmières à Marseille, a été élue parmi dix prétendantes, samedi soir, pour constituer un atout charme de la pomme "label rouge". P. 2

© DL

Pommes pommes tra la la !

Rassurez-vous, je n'écris pas pour vendre des pommes.
Seulement rendre hommage à ces femmes et ces hommes,
Qui nous ont concocté une manifestation,
Qui restera dans les annales de la région.

Quarante-huit heures, pour l'installation,
Des nombreux stands, buvettes et décorations,
Rien n'est laissé au hasard ! Et Ventavon,
Devient une ruche, où abeilles et bourdons,
S'agitent, dans un va-et-vient de tracteurs et de camions.
Impossible de ne pas reconnaître,
Que pour un coup d'essai, c'est un coup de maître.
Et pourtant, il est difficile d'imaginer,
Que ce fruit, impliqué dans nos origines,
Souvenez-vous ! Adam et Ève, et leur petite cuisine,
Puisse bénéficier d'une telle notoriété.
Mais le fait est là, indéniable,
C'est le fruit de la tentation, adorable.
Ses nombreuses et différentes variétés,
Ne peuvent que trouver amateur à ses pieds !
De la Granny Smith, légèrement acidulée
A la Golden Delicious parfumée,
Vous avez toutes sortes de variantes,
Pour trouver la bonne, entre toutes celles qui vous tentent.
Pour la mettre en valeur, à l'entrée du village,
Des étudiants préparant un bac pro agricole et paysage,
A l'aide de Golden et de Gala, ont astucieusement présenté,
Le slogan, « La pomme des Alpes », si apprécié.
Mais, parlons un peu de cette fête peu banale,
Mise sur pieds par la Chambre Agricole Régionale,
Dans le but de faire connaître et développer,
Les tenants et aboutissants de ce dur métier.
Dans chaque coin du village, des animations musicales.
Des explications, pour d'autres activités artisanales.
Une flopée de voitures anciennes rutilantes,
Avec dégustation de tartes succulentes,
Dont l'inévitable et délicieuse tarte Tatin,
A se lécher les doigts, jusqu'au creux de la main.
D'autres préparations culinaires bien sûr,
A vous faire sauter un cran à la ceinture,
Et un monde ! Un monde en veux-tu en voilà,
Ne sachant plus où donner de la tête, ici ou là.
Tout ça, après la fervente, mais bon-enfant bénédiction,
Du sympathique évêque de la région.
Il aurait été impensable qu'un tel évènement,
Ne consacre, ne célèbre l'élection, le sacrement,
D'une reine des rainettes ou des pommes tout simplement.
Dix concurrentes, toutes belles à croquer,
Comme les fruits qu'elles postulent à représenter,
Se présentent au couperet de jurés pour le moins embarrassés.
Avec grâce, elles nous présentent un show parfait,
A faire pâlir de jalousie, Madame de Fontenay.
Sauf ! C'est l'avis de certains, un peu le mien,
C'eût été bien, de les voir défiler en costume de bain.
Mais toutes choses ont une fin, même les bonnes,
La fête est terminée, il nous reste les pommes
Merci à tous les organisateurs et participants,
Musiciens, restaurateurs et artisans,
Je souhaite que de telles manifestations se renouvellent,
Démontrant au monde, comme notre région est belle.

René Montagny, septembre 2012

Mot du Maire

Chers amis,

L'intercommunalité est au cœur des débats.

En effet le Laragnais, dont nous faisons partie, a voté avec une grande majorité contre le projet de fusion des trois communautés de communes du Sud-Buëch. A contrario, Ribiers-Val de Méouge et les Baronnies sont majoritairement d'accord. Depuis, nous attendons les conclusions de la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 17 décembre où un nouveau schéma devrait être proposé par le Préfet.

Notre vote sera t-il pris en compte ?

Laragne, qui peut faire pencher la balance, se laissera t-elle convaincre ?

Si un périmètre nous était imposé, aurions nous des garanties sur la non-augmentation de notre fiscalité locale ?

Ventavon n'a bien sûr pas toutes les cartes en main pour influencer suffisamment sur un destin intercommunautaire, élargi ou non, et vous aurez probablement la réponse à ces questions en même temps que la parution de ce bulletin.

Pour ce qui est des échéances de cette réforme, le périmètre de chaque structure intercommunautaire sera définitif au 1er juin 2013 et les arrêtés de leur création prendront effet le 1er janvier 2014.

Dans ce bulletin, nous consacrons une nouvelle fois quelques pages à l'urbanisme qui est aussi l'affaire de chacun d'entre nous et nous devons œuvrer ensemble pour l'amélioration de l'habitat tout en gardant l'harmonie et le bon goût des villages anciens. On vous demandera de respecter les règles d'urbanisme imposées par la loi.

L'inventaire des sépultures réalisé par le bureau d'étude ELABOR, nous a permis d'effectuer toutes les formalités obligatoires pour récupérer l'espace des tombes abandonnées. A son terme, cette opération rare et exceptionnelle de réhabilitation du cimetière permettra d'envisager l'accueil de nos défunts avec plus de sérénité.

Pour le plaisir et la passion des histoires locales que beaucoup d'entre vous apprécient, nous vous présentons toute une rubrique sur le quartier du Beynon.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Roger Febvre

Mairie de Ventavon

Heures d'ouverture du secrétariat

LUNDI	8-12h	14-17h
MARDI	8-12h	Fermé
MERCREDI	Fermé	14-17h
JEUDI	8-12h	Fermé
VENDREDI	8-12h	Fermé

Durant les vacances de Noël, le secrétariat de mairie sera ouvert comme suit :

- mercredi 26 décembre, la journée
- jeudi 27 décembre, la journée
- vendredi 28 décembre, le matin
- **lundi 31 décembre, de 10h à 12h, permanence du Maire pour les dernières inscriptions sur les listes électorales**
- mercredi 2 janvier, l'après-midi
- jeudi 3 janvier, l'après-midi



Tel. : 04 92 66 40 54 Fax : 04 92 66 47 02 E-mail : mairie.ventavon@gmail.com

Ventavon Info n°38

Décembre 2012

Bulletin semestriel

- Directeur de publication

Roger Febvre, Maire
Mairie 05300 Ventavon
Tel. bureau : 04 92 66 40 54

- Rédaction et PAO

Denis Buffet
Les Blaches 05300 Ventavon
Tel. : 04 92 66 42 39
denisbuffet@gmail.com

- Imprimerie de Haute-Provence
04700 La Brillanne

- Dépôt Légal
N° 95-21

© Mairie de Ventavon 2012

Site internet : ventavon.fr

Sommaire

- 2 Constructions réglementées
- 3 Urbanisation de Valenty
- 4 Hangar technique
- 5 Les phytobacs, SIVU du Beynon
- 6 Amélioration de l'habitat
- 7 FSL, taxe de séjour, Auberge
- 8 Cimetière
- 10 Agence postale
- 11 Eau et Assainissement
- 12 Voirie
- 13 DFCI, Carrière
- 14 Sécurité routière à la MFR
- 15 Les écoles du RPI
- 16 Animations culturelles
- 17 Le centre de loisirs
- 18 Vide grenier, Gym Plaisir
- 19 Ventavon en liesse
- 20 Etat civil, Annonces
- 21 La centrale hydroélectrique et la cité du Beynon

Hangar technique

Avant Projet Sommaire

Nous vous présentons l'Avant Projet Sommaire du hangar technique avec également celui de la plate-forme phyto qui sera réalisée dans un deuxième temps (plan de masse du projet global ci-dessous). En effet, la commune étudie dans sa globalité ces deux projets de construction accolés l'un à l'autre pour mutualiser l'accès et les réseaux.

L'entrée commune se fera dans la partie basse du terrain avec un chemin d'accès à la station phyto indépendant et situé du côté Nord du hangar. Ceci permettra d'utiliser l'espace de 5 mètres réglementaire non constructible en limite de la parcelle voisine.

En suivant les consignes de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), le cabinet d'architectes Pellenq nous projette un bâtiment type bloc avec un toit-terrasse, dont les portes seront encadrées par une visière.

En effet, l'ABF considère que ce type d'architecture s'intègre très bien dans le paysage et refuse le toit pentu en tuiles «canal» que nous avons demandé au départ. Le conseil municipal a opté pour un 'toit végétalisé' et des façades en fibro.

L'avant projet définitif sera validé dans les prochains jours. Les travaux commenceront probablement en milieu d'année 2013.



APS - perspective du hangar

Plate-forme phyto

Système de traitement des effluents

Le système de traitement des effluents phytosanitaires qui pourrait être choisi, est appelé Phytobac et utilise la dégradation biologique.

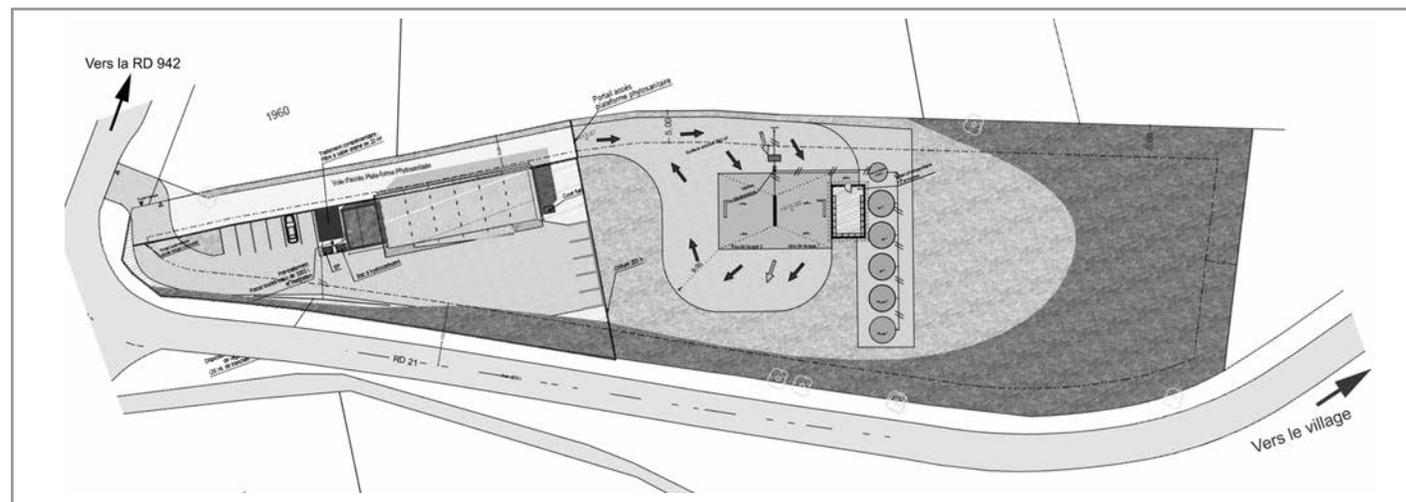
Le Phytobac® est composé d'un bac étanche couvert dans lequel on réalisera un « substrat » constitué d'un mélange de terre et de paille broyée dans une proportion de 70/30 en volume, sur une hauteur maximale de 60 cm après tassement et dans lequel les effluents sont introduits régulièrement via des tuyaux PVC percés. Le dimensionnement des bacs est calculé en fonction des prévisions des volumes d'effluents soit de 1,5 à 2 fois leur volume pour une saison de trai-

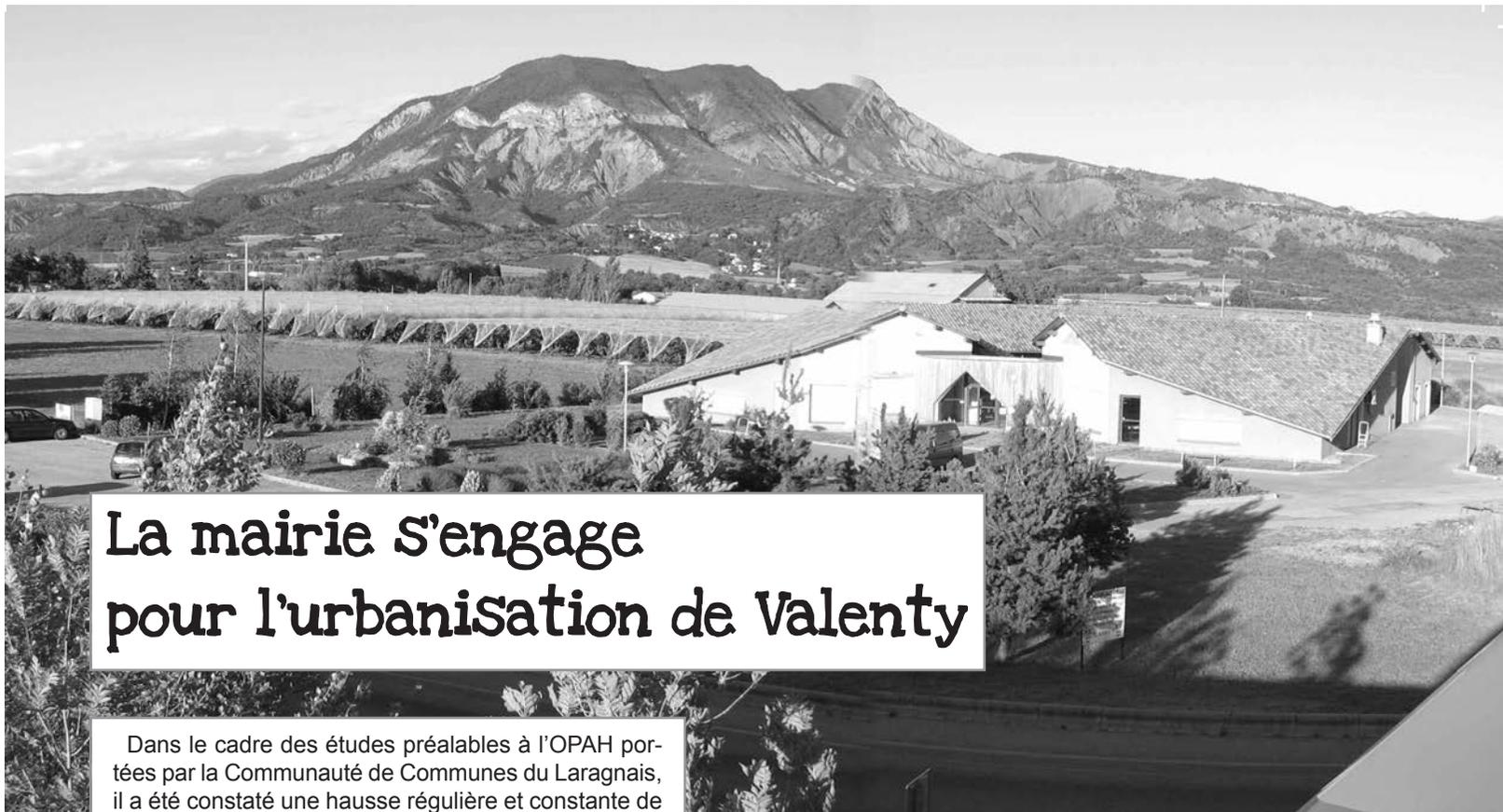
tement. Il suffira de maintenir le substrat humide, le brasser pour assurer une bonne activité biologique et le recharger au moins une fois par an en matière organique fraîche (paille).

Le substrat pourra générer un amendement organique pouvant être épandu sur les champs à raison de 10m³/ha, après un laps de temps de 5 mois, sans y avoir fait d'apports d'effluents.

Un décanteur déshuileur sera mis en place en amont des bacs pour éviter de rejeter des hydrocarbures dans le milieu naturel.

Plan de masse du projet global du hangar et de la plate-forme phyto





La mairie s'engage pour l'urbanisation de Valenty

Dans le cadre des études préalables à l'OPAH portées par la Communauté de Communes du Laragnais, il a été constaté une hausse régulière et constante de la population de Ventavon depuis plusieurs recensements (base INSEE). Si l'évolution du nombre d'habitants maintient sa courbe, Ventavon devrait accueillir d'ici 2020 près de 600 habitants.

Le hameau de Valenty supporte une part importante du développement démographique de la commune. Il y est d'ailleurs prévu, à proximité de la Maison Familiale et Rurale, l'installation d'un Espace de Loisirs Mutualisé ainsi que la création de plusieurs logements sociaux.

Dans le cadre de ces enjeux en terme d'urbanisation, la commune de Ventavon a confié au Cabinet Agir en Ville une étude de structuration, sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes du Laragnais.

Cette étude portait sur le hameau de Valenty et plus particulièrement sur les zones 1NA et 2NA. L'objectif de cette étude pour la commune de Ventavon était de structurer l'extension du hameau de Valenty, entre équipements et habitat. Il s'agissait pour la commune de profiter du développement attendu du hameau pour penser autrement les nouveaux quartiers (en termes de desserte, de consommation énergétique des bâtiments...) tout en développant une offre diversifiée d'habitat pour répondre à la diversité des besoins et favoriser l'accueil des familles.

Au terme de cette étude, une proposition d'aménagement du quartier de Valenty a été présentée et validée par les élus communaux, intégrant des préconisations particulières selon les thèmes suivants :

- environnement/paysage/végétation ;
- desserte/réseaux/énergie ;
- stationnements ;
- typologie des constructions.

Suite à cette étude de structuration de l'urbanisation, la commune souhaite aujourd'hui aller plus loin pour se donner les moyens de prendre en compte les conclusions de cette étude au travers d'une procédure de modification du POS, dans le but de faire émerger une urbanisation cohérente sur l'ensemble des zones 1NA.1 et 2NA.1 de Valenty.

Espace de loisirs Mutualisé

Cet espace de loisirs intégrera un bâtiment d'une surface de 452 m², implanté sur la partie Ouest d'une ancienne parcelle agricole dans le Hameau de Valenty au lieu dit La Plaine.

Ce bâtiment comprendra une salle mutualisée de 200 m², une salle d'activité de 35 m² avec en annexe une salle de repos pour les enfants.

Plusieurs salles annexes, dont un office pour préparer des plats cuisinés, avec coin bar et espaces de rangements, sont prévues, ainsi qu'une infirmerie, un bureau, des sanitaires, une chaufferie et des espaces de circulation.

Conçu tout en rez de chaussée, ce bâtiment répondra à plusieurs fonctions :

- il sera un centre de loisirs pendant les vacances scolaires
- il servira aux manifestations publiques ou privées (réunions, colloques, mariages)
- il pourra être utilisé comme salle de spectacle grâce à sa salle de 200 m²
- il sera aussi utilisé à certaines heures par les associations locales.
- il sera mis à disposition de la MFR pour donner des cours à des classes regroupées, ou pour faciliter des activités liées aux programmes d'enseignement.

Le terrain actuel permettra de créer un espace paysagé que pourront parcourir les enfants ou adultes lors de leurs passages dans ces nouveaux locaux.

Répondant aux nouvelles normes issues du Grenelle de l'Environnement, le bâtiment sera chauffé par une pompe à chaleur air/eau, et utilisera des capteurs solaires pour l'eau chaude sanitaire. Il bénéficiera de larges baies vitrées orientées au Sud qui chaufferont partiellement le bâtiment l'hiver.

La structure du bâtiment sera composée de deux matériaux complémentaires, le bois et le béton pour répondre aux nouvelles normes para-sismiques.

Le PC sera déposé dès que la révision locale du POS sur Valenty sera validée, et les travaux eux-mêmes pourraient alors commencer en fin d'année 2013. Le montant total prévu de ce projet avoisine 1,3 M€ et les subventions attendues sont de l'ordre de 400 k€.

URBANISME

La municipalité met à profit ce temps d'échange de fin d'année avec les administrés pour rappeler à chacun ses obligations en matière d'autorisations à obtenir préalablement à l'engagement de travaux de constructions.

Des situations d'infraction, souvent relayées par des plaintes de voisinage créent une ambiance délatoire susceptible de déboucher sur du contentieux pénal pour infraction au code de l'urbanisme.

Dans le but d'éviter d'en arriver à de telles situations, un rappel des règles de base à respecter est donc résumé ci après.



© 2011 - G. Rossini

Le contexte juridique de Ventavon

Le territoire de notre commune est planifié, c'est à dire couvert par un Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé le 07-08-2002.

Le village et ses abords sont concernés par une servitude Monument Historique (MH) matérialisée par un rayon de 500 m centré sur l'église Saint-Laurent inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Cette servitude n'est pas à confondre avec les réglementations propres au secteur sauvegardé ou site classé qui ne concernent pas la Commune de Ventavon.

Tout projet soumis à permis de construire, permis d'aménager ou déclaration préalable implanté dans ce rayon de 500m fait obligatoirement l'objet d'une consultation par la mairie de l'Architecte des Bâtiments de France.

Mais les choses se compliquent un peu pour les constructions et travaux qui du fait de leur faible importance, sont dispensés de toutes formalités au titre du code de l'urbanisme mais, dès lors que situés à l'intérieur du rayon de 500m précité, sont soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France au titre du code du patrimoine.

Les abords du village concernés par ce rayon de 500m constituent donc le point le plus sensible du territoire communal concernant le régime des exemptions ou des autorisations dans le respect de la double réglementation relevant à la fois du code de l'urbanisme et du code du patrimoine.

Pour le reste du territoire communal le régime des exemptions ou des autorisations ne relève que du code de l'urbanisme.

La réglementation applicable

A quel régime sont soumis les projets : comment s'y retrouver ?

*** Cas général, vos travaux, constructions, réparations...ne sont pas concernés par le rayon de 500m précité, ils sont régis par le code de l'urbanisme en distinguant :**

- Ceux relevant du régime du permis de construire ou du Permis d'aménager (art R 421-1 et R 421-14 du CU) et (R 441-1 à R 441-8-1 du CU) .

Exemple de cas :

a) Les travaux ayant pour effet la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à vingt mètres carrés ;

b) Dans les zones urbaines d'un plan local d'urbanisme en tenant lieu, les travaux ayant pour effet la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à quarante mètres carrés ; toute-

fois, demeurent soumis à permis de construire les travaux ayant pour effet la création de plus de vingt mètres carrés et d'au plus quarante mètres carrés de surface de plancher ou d'emprise au sol, lorsque leur réalisation aurait pour effet de porter la surface ou l'emprise totale de la construction au-delà de l'un des seuils fixés à l'article R 431-2. Exemple : surface de plancher ou surface d'emprise au sol > 170m² ;

A noter par ailleurs que depuis le 01/10/2007 le permis de démolir n'est plus imposé sur la commune hors rayon de 500m précité.



- Ceux relevant du régime de la déclaration préalable (Art R421-1b et R 421-9 à R421-12 du CU)

Exemple de cas :

a) Les constructions dont soit l'emprise au sol, soit la surface de plancher est supérieure à cinq mètres carrés et répondant aux critères cumulatifs suivants :

- une hauteur au-dessus du sol inférieure ou égale à douze mètres ;
- une emprise au sol inférieure ou égale à vingt mètres carrés ;
- une surface de plancher inférieure ou égale à vingt mètres carrés ;

b) Les constructions répondant aux critères cumulatifs suivants :

- une hauteur au-dessus du sol supérieure à douze mètres ;

- une emprise au sol inférieure ou égale à cinq mètres carrés ;

- une surface de plancher inférieure ou égale à cinq mètres carrés.

c) Les clôtures dont l'édification est soumise au règlement du POS.

- Ceux relevant de la dispense de toutes formalités au titre du code de l'urbanisme.(art R421-1- a et art R 421-2 à R 421-8-1 du CU)

Exemple de cas :

- Les piscines dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à dix mètres carrés ;

- Les châssis et serres dont la hauteur au-dessus du sol est inférieure ou égale à un mètre quatre vingts ;

- Les constructions nouvelles répondant aux critères cumulatifs suivants :

- une hauteur au-dessus du sol inférieure ou égale à douze mètres ;

- une emprise au sol inférieure ou égale à cinq mètres carrés ;

- une surface de plancher inférieure ou égale à cinq mètres carrés.

Ces travaux ou constructions qui ne sont soumis à aucune formalité au titre du code de l'urbanisme doivent respecter les règles d'urbanisme, ne serait-ce que pour l'harmonie des couleurs, des teintes et de l'aspect des matériaux employés au regard de l'existant.

*** Cas particulier ou vos travaux, constructions , réparations... sont situés dans le rayon de 500 m de l'église Saint Laurent.
Les différents régimes développés ci-dessus dans le cas général demeurent applicables mais sont soumis aux règles complémentaires suivantes :**

Premier cas : les travaux ou constructions du fait de leur faible importance sont exemptés de formalité au titre du code de l'urbanisme (CU) . (art R 421-1-a du CU).

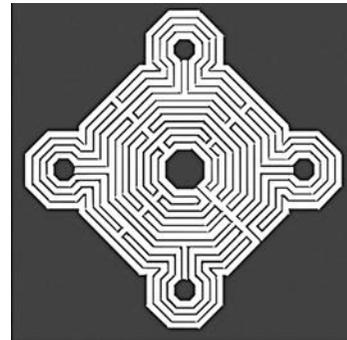
Exemple : petites constructions ne dépassant pas une surface de plancher de 5m² , une hauteur de 12m et une emprise au sol de 5m² - conditions cumulatives (art R 421-2 du CU).

Pour autant, en application de l'article L 621-31 du Code du Patrimoine vous devez solliciter l'accord de l'ABF sur votre projet.

Deuxième cas : les travaux ou constructions relèvent soit du permis de construire , soit du permis d'aménager , soit de la déclaration préalable .

Dans ce cas, le dépôt de l'autorisation que vous sollicitez en mairie au titre du code l'urbanisme fera l'objet d'une consultation de l'Architecte des Bâtiments de France par la mairie au titre du code du patrimoine.

A noter qu'à l'intérieur du rayon de 500m les clôtures sont soumises à déclaration préalable (art R 421-12 du CU) et les démolitions à permis de démolir (art R 421-28 du CU).



L'idéogramme «Monument Historique»

Remarques importantes

Les exemples de cas cités ne valent pas liste exhaustive fixée par le code de l'urbanisme.

Au regard de la réglementation ainsi rappelée dans ses grandes lignes, chacun peut comprendre que les procédures à suivre avant de construire nécessitent un investissement personnel conséquent.

Les services administratifs de la communes sont à la disposition des administrés pour les aider dans leur démarche aussi bien pour les situations susceptibles d'être régularisées que pour les projets futurs.

La municipalité ne saurait trop vous recommander de respecter ces règlements ou conseils d'urbanisme pour ne pas aller à contre courant de l'action communale et éviter des constructions qui porteraient atteinte au cachet du village et de ses alentours. Le but commun recherché est d'éviter les contentieux fâcheux et de ne pas dégrader la qualité de nos sites par des actes incontrôlés préjudiciables à tous.

Amélioration de l'habitat

Deux opérations d'amélioration de l'habitat, l'**OPAH** et l'**opération Façades-Toitures**, réservées aux propriétaires de résidence principale de construction ancienne, visent pour chacune d'entre elles des types de travaux différents. Vous trouverez des brochures ou dépliants détaillés à la mairie de Ventavon ou à la CCL qui vous orienteront vers le CALHAURA PACT 05 avec Florence Maure, technicienne « Bâtiment » qui en assure le suivi. N'hésitez pas à venir vous renseigner auprès du CALHAURA pour une explication détaillée de la procédure et du financement.

CALHAURA PACT05
Florence MAURE
Permanence 3 jeudis sur 4
au Relais Services PUBLICS
8A place de l'église à Laragne
Prendre rendez-vous en téléphonant
au 04 92 65 26 97

Présentation

Ces opérations sont des aides financières publiques sous conditions décrites dans des règlements, conventions et cahier des charges qui fixent le cadre juridique. Elles ciblent en premier lieu l'habitat suffisamment dégradé mais aussi les améliorations tendant vers une performance énergétique ou de confort.

La demande de subvention doit être déposée en amont des travaux, il ne s'agit ni d'un guichet, ni d'un droit. Par contre, vous aurez un accompagnement architectural et technique et les travaux devront être suffisamment importants et engagés par des entreprises reconnues spécialisées dans leur partie. Par contre, ce sera à vous de les choisir. Nous ne saurions trop vous conseiller de vous rapprocher des syndicats d'artisans comme le CAPEB pour choisir avec eux « les artisans de confiance » qui s'engagent dans une démarche de qualité de vie dans votre région ou d'un « Eco artisan » qui applique une charte de performance énergétique.

Il vous faudra impérativement attendre les accords de subvention des organismes financeurs pour démarrer les travaux ; l'instruction des dossiers pouvant prendre plusieurs mois (Commission ANAH tous les 3 mois). Les aides seront versées en fin de travaux, après vérification du respect des conditions d'obtention.

L'OPAH Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Maître d'ouvrage : CCL

- Vise le logement (plus généralement l'intérieur) et son occupant aux revenus modestes.
- La réglementation nationale de l'ANAH s'applique à toutes les demandes : la Communauté de Communes entérine simplement les dossiers agréés par l'ANAH.
- Les subventions sont versées aux propriétaires en trois fois : l'ANAH + Département + CCL. La CCL fait l'avance de la part Région.

Opération Façades-toitures

Maître d'ouvrage (gestion des aides financières) : Commune de Ventavon

- Vise l'amélioration du cadre de vie et la préservation des caractéristiques de l'architecture traditionnelle, qui bénéficie à tous car il s'agit des extérieurs visibles du bâti.
- Le cahier des charges est communal, c'est donc la commission communale qui valide les demandes, mais en application du cahier des charges qu'elle a voté en conseil municipal.
- Les subventions sont versées par la commune, cette dernière fait l'avance de la part Région.

Les aides de l'opération Façades-Toitures n'étant pas compatibles avec les aides de l'OPAH, le CALHAURA vous assistera et fera les calculs nécessaires pour apprécier la différence du taux de subvention et vous proposera le plus avantageux.

De toute façon, il est préférable de se faire conseiller avant la Déclaration Préalable de construction.

- **ANAH** : L'Agence Nationale de l'Habitat est un établissement public d'État créé en 1971. Elle a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logements privés existants.

- **Le Calhaura PACT 05**, centre d'amélioration du logement des Hautes-Alpes, est une association de loi 1901 qui est aux côtés des élus et des particuliers pour les accompagner à améliorer les logements et le cadre de vie, préserver le patrimoine bâti ancien, lutter contre la précarité énergétique.



FSL

Fonds de Solidarité Logement

La commune de Ventavon participe au Fonds de Solidarité Logement géré par le Département en payant une cotisation annuelle.

Ce FSL apporte une aide financière ponctuelle aux personnes en difficulté qui entrent dans un logement locatif ou qui, étant locataires, se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au logement (caution, paiement du loyer et/ou des charges).

Ce fonds permet également d'accorder des subventions aux structures qui réalisent un accompagnement social des familles les plus en difficulté.

Pour tout renseignement :

Permanence Maison des Solidarités, allée de Véraigne à Laragne :
3^{ème} mardi du mois sur rendez-vous de 9h à 11h30.

Contact : 04 92 65 06 23

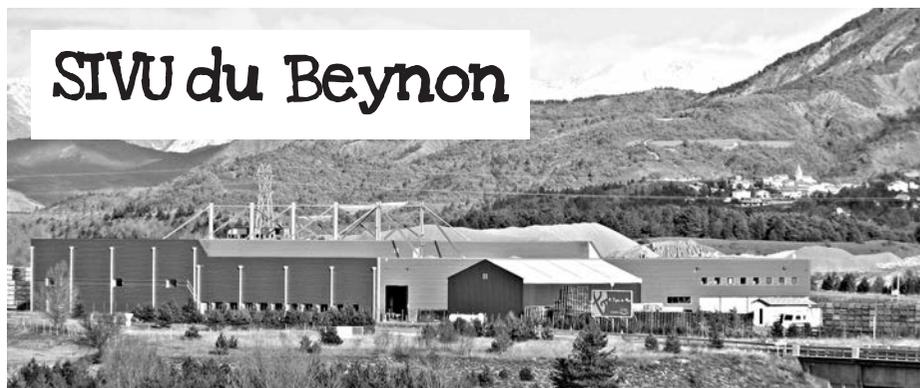
(Documentation : Conseil Général)

Taxe de Séjour

Le Conseil Communautaire du Larnagnais a validé le principe d'instauration d'une taxe de séjour à compter du 1er janvier 2013. L'instauration de cette taxe correspond à la volonté d'agir en faveur du développement et de la promotion de l'activité touristique et de ne pas faire reposer ce financement uniquement sur les contributions fiscales de la population mais également sur une participation des personnes séjournant sur le territoire.

Les tarifs varient suivant les catégories d'établissement et selon une fourchette légale. Les tarifs proposés par la Commission Tourisme varient de 0,20 à 0,65 €.

Il existe des exonérations et des réductions à titre obligatoire pour certaines personnes (renseignements auprès de la CCL).



Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Beynon composé de membres des municipalités de Ventavon et d'Upaix gère la location de la station fruitière du Beynon.

Projet d'extension de la station fruitière du Beynon

L'actuelle station fruitière devait à l'origine de sa construction en 1992, comporter une extension telle que celle qui est projetée aujourd'hui. A savoir, un nouvel édifice à construire en mitoyenneté, au nord du volume existant, avec une surface de plancher de 2035 m² (dont environ 1900 m² d'emprise).

Il est prévu également un chapiteau démontable de stockage des emballages vides au sud de la station existante, d'environ 300 m² sans création de plancher.

Le 21 août 2012, le Président Laurent Gabet a rencontré les architectes du cabinet Boivin-Broussous afin de signer l'acte d'engagement. Le 17 septembre 2012, le Permis de Construire a été déposé en mairie de Ventavon. Le 9 octo-

bre 2012, une demande de pièces et informations complémentaires concernant le permis de construire, nous a été transmise par la mairie de Ventavon. Ce dépôt de pièces complémentaires a été effectué le 14 novembre 2012.

A l'heure actuelle, le SIVU effectue les démarches nécessaires afin de monter un dossier de financement auprès des banques. Si le permis de construire est accordé, son coût total comprenant les travaux d'extension sera de 750.000 euros auxquels s'ajoutent d'éventuels frais annexes (assurance maîtrise d'ouvrage, mission de mesure, géotechnique etc...) qui seront répartis sur les loyers du locataire « Au Peyron des Alpes ». A cet effet un nouveau bail, avec une augmentation conséquente sera signé.

L'Auberge du Prieuré cherche repreneur



Suite à une liquidation judiciaire portant sur les biens liés au commerce de restauration des anciens aubergistes, une vente aux enchères a été organisée par Me Lageat, le 22 octobre, et confiée à Me Astruc, huissier de justice. Régis Roumieu, premier adjoint, représentait les intérêts de la commune pour se porter acquéreur de quelques meubles que nous avons jugé opportun de conserver dans l'auberge.

Cette liquidation judiciaire a donc annulé le fonds de commerce et la commune envisage de relouer le local avec un bail notarié.

Reprise des sépultures en état d'abandon



Dernier constat d'abandon

Le 15 novembre 2012, la société ELABOR, conseil juridique en matière de législation funéraire, a assisté la commune de Ventavon pour le deuxième constat des sépultures (ayant plus de 30 ans d'existence et dont les dernières inhumations ont plus de dix ans) déclarées en état d'abandon lors d'une première visite le 6 mars 2009.

Les titulaires de ces tombes répertoriées comme telles, leurs parents ou ayant droits ont été informés par les moyens ordinaires d'affichage et des différents médias (Ventavon Info, Dauphiné Libéré, site ventavon.fr, etc.) et convoqués pour ce deuxième constat afin de vérifier l'état de propreté et de sécurité de leurs tombes et les délimitations de leur emplacement comme il est précisé sur leur justificatif de concession, si cela n'avait pas été fait. Les per-

sonnes n'ayant pas de titre de concession probant devaient régulariser cela auprès de la mairie.

De ces constatations, il en résulte qu'un certain nombre de tombes (liste affichée en mairie ou sur le site ventavon.fr) sont notoirement en état d'abandon et n'ont fait l'objet d'aucune revendication, ni amélioration de leur état d'entretien durant la période légale. Suite à cela, le conseil municipal a décidé la reprise de ces sépultures, à défaut, par les familles intéressées, d'avoir fait procéder dans les conditions réglementaires, à l'exhumation des parents ou amis que ces sépultures renferment. Les restes post-mortem seront recueillis et ré-inhumés avec toute la décence qui s'impose dans l'ossuaire du cimetière, conformément à l'article L.2223-4 du C.G.C.T.

Aucune mention du défunt ne sera précisée sur le monument identifiant l'emplacement de l'ossuaire, par contre une identification sera mentionnée dans un registre municipal.

Les constructions sépulcrales ou objets non retirés seront éventuellement utilisés par la commune pour l'entretien ou l'amélioration du cimetière ou vendus par elle afin que le produit puisse être employé aux mêmes fins.

Toutes ces opérations de reprise des tombes seront réalisées conformément à la loi, dans le respect des défunts et avec l'accord des familles.



Emplacements cinéraires

La commune étudiera également avec le cabinet ELABOR la possibilité de construire un colombarium, monument cinéraire hors-sol destiné au dépôt des cendres d'un défunt.

Pour votre information, il ne faut pas confondre les columbariums, monument unique multi-concessionnel, avec les concessions cinéraires individuelles. Ces dernières sont des carrés de terrain où peut être implantée une « caverne », sorte de caveau en béton qui peut accueillir plusieurs urnes, et sur lequel on peut installer un monument.

Dans le même ordre d'idée, un « jardin du souvenir » pourrait être placé dans le même secteur, il serait dédié à la dispersion des cendres et à leur disparition.

Nettoyage

Nous avons confié le nettoyage du cimetière à l'entreprise Sylvain Lombard qui a effectué ce travail à la main pendant 19 jours en binant et ratissant assez profondément afin d'arracher toutes les mauvaises herbes qui envahissaient certaines parties du cimetière. Cela a permis également de découvrir deux anciennes tombes non répertoriées, recouvertes par quelques centimètres de terre et de graviers près de la chapelle.

Un traitement anti-germinatif sera appliqué ce printemps pour éviter la repousse.

Beaucoup de tombes ont été défrichées et nettoyées à l'occasion de la venue de l'entreprise, à titre exceptionnel, afin de mieux délimiter les emplacements, libérer le passage dans les allées et préparer le constat du 15 novembre. Désormais, il revient aux ayant-droit des concessions d'entretenir leurs sépultures régulièrement.

La dispersion des cendres

Après l'incinération, les héritiers qui détiennent l'urne contenant les cendres du défunt sont libres de choisir de répartir ses cendres en pleine nature (l'article L. 2223-18-2 du code général des collectivités territoriales, issu de l'article 16 de la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008).

Mais la dispersion des cendres n'est pas pour autant totalement libre. En effet, elle est autorisée en mer, à la montagne, à la campagne, mais pas sur la voie publique ni dans les fleuves ou les rivières, ni dans une propriété privée de grande étendue et accessible au public (champs, prairie, forêt...) sans l'accord préalable et exprès de son propriétaire (Réponse ministérielle n° 103097 publiée au JO du 16/08/2011).

Dans tous les cas, la dispersion des cendres ne peut avoir lieu qu'après déclaration effectuée à la mairie de la commune concernée. L'identité de la personne décédée ainsi que la date et le lieu de dispersion des cendres sont inscrits sur un registre municipal spécial (l'article L. 2223-18-3 du code général des collectivités territoriales). Cela permet de conserver la mémoire du défunt et donne aux proches un lieu de recueillement.

Chapelle près du cimetière

Pour répondre à la proposition de donation de la chapelle de la Famille Tournu de Ventavon à la commune, nous avons fait appel à un juriste en matière funéraire afin de connaître la législation par rapport à cette éventuelle transaction.

Il en ressort que la commune ne peut pas se porter acquéreur d'un bâtiment de ce genre car la crypte qui se trouve en dessous abrite des défunts et qu'elle fait partie intégrante de l'ensemble.

Cette chapelle sépulture, propriété privée, ne peut donc être réparée que par ses propriétaires, avec l'aide de potentiels mécènes qui œuvreraient pour la préservation du patrimoine et d'une partie de l'histoire de notre commune.

La commune a proposé ses services à la famille Tournu pour les appuyer dans la recherche d'un financement auprès de mécènes et d'organismes publics.



L'agence postale, un service public

A la demande de Roger Febvre, maire de Ventavon, Ugo Cézanne représentant de La Poste et Claudine Peyron de la CCL, sont venus présenter les avantages et inconvénients d'un éventuel transfert de l'agence postale communale de Ventavon à la Communauté de Communes du Laragnais.

- **Ugo Cezanne** nous a expliqué que le fonctionnement actuel de l'agence postale est satisfaisant comme nous vous le relations dans le dernier Ventavon Info (N° 37 p 6) mais que le transfert à la CCL permettrait d'assurer la permanence du service public en remplaçant la gérante durant ses absences (36 jours par an environ). En outre, l'indemnité versée par La Poste pour le fonctionnement serait majorée pour les agences intercommunales.

- **Claudine Peyron** nous précisait que deux agences postales intercommunales fonctionnent au sein de la CCL (Monétier-Allemont et Le Poët). Dans le cas d'une éventuelle demande de Ventavon pour une agence intercommunale,



une procédure de transfert de compétence serait donc à établir et de ce fait une modification des statuts de la CCL. Il en découlerait également la mise à disposition des biens et équipements, le transfert des contrats de gestion des locaux et le transfert du personnel. Actuellement, sur la CCL, il y a deux postières attitrées chacune à leur agence et deux remplaçantes, toutes quatre capables de gérer l'une des deux agences. Dans l'éventualité d'une agence intercommunale en plus, il faudrait probablement réorganiser le service de remplacement pour plus de confort et garantir une ouverture quotidienne.

Par contre, dans la mesure où la commune transfère un service, elle transfère également la charge et cela implique une diminution de l'attribution de compensation sur la TPU (Taxe Professionnelle Unique).

A partir du 7 janvier 2013 et pour une période de trois semaines,
Colette Martin remplacera Corinne Gontard, gérante de l'agence communale.

La bibliothèque fonctionnera le matin et sera fermée l'après-midi.

Employés Communaux

- **Patrick Charrier**, adjoint technique a été mis en retraite pour invalidité à compter du 20 juin 2012.

- **Aurore Aubert** qui avait assuré l'intérim de P. Charrier durant son arrêt maladie, a été recrutée par la commune le 1^{er} septembre 2012 au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe titulaire.

- **France Aubard**, suite à la réussite d'un examen professionnel, sera promue le 1^{er} janvier 2013 au grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe .

- La commune assure en interne le remplacement de **Joëlle Febvre**, actuellement en arrêt maladie pour la cantine et la garderie des enfants.



Bureau de vote

Le conseil municipal a décidé de changer l'emplacement du bureau de vote pour les prochaines élections.

Il sera désormais installé à la salle du Prieuré.

Attention

Dernièrement, nous avons malheureusement constaté le colmatage d'une conduite d'assainissement par du mortier frais, ce qui nous a obligé à appeler une entreprise munie d'une hydrocureuse pour la déboucher.

Nous vous rappelons donc de ne pas jeter n'importe quoi dans le réseau d'assainissement collectif et d'éviter de nettoyer vos gamates de ciment ou bétonnière à proximité des regards.

Traitement des eaux

de la source de Faye par les ultra-violetts

Le chantier du local contenant le dispositif de décontamination bactériologique de la source de Robin a commencé cet automne et sa mise en service a eu lieu le 13 décembre.

L'eau de Faye est désormais exposée aux rayons légers UV-C qui détruisent de façon continue la structure ADN des bactéries. Celles-ci sont ainsi considérées comme mortes, et ne présentent plus de menace pour la consommation humaine.

Le réacteur UV dimensionné pour un débit maximal de 12m³/h, de marque TROJAN UV, a été installé sur la conduite en amont des trois réservoirs de Lafitte, Chanousse et Faye, qui desservent une grande partie des habitations de la commune, dans un ouvrage semi-enterré de 4,00 m de longueur, 2,00 m de largeur et 2,40 m de hauteur.

Pour mener à bien cette réalisation, la mairie de Ventavon a reçu l'assistance technique de l'ARS 05 et du bureau d'étude HYDRE-TUDES, et l'installation a été réalisée par l'entreprise VEOLIA Eau de Gap. Cette opération s'élève à un montant de 68.500 € TTC qui ont fait l'objet de demandes de subvention à hauteur de 50% par le Conseil Général des Hautes-Alpes et à 30% par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.



Local situé près du lieu-dit Lafitte

Ce traitement automatique et permanent va maintenant permettre de supprimer le traitement ponctuel au chlore qui était mis en œuvre à chaque pollution bactériologique par notre service technique et notamment après chaque orage violent.

Les traitements de l'eau potable de la commune sont désormais entièrement automatiques et ne nécessitent plus d'interventions manuelles. Ce système libérera les agents techniques de la commune des astreintes auxquelles ils étaient soumis.

Canal de Ventavon

La commune de Ventavon a émis un avis favorable et exceptionnel au raccordement au réseau d'eau potable de Ventavon, de la station de pompage du Mississippi (Canal de Ventavon) située sur la commune de Monétier (en limite de Ventavon). En effet, le conseil municipal considère que ce raccordement permettra le développement d'un service public ayant des retombées économiques sur le territoire de Ventavon et notamment en matière d'agriculture.

Compteurs d'eau

150 compteurs d'eau ont déjà été remplacés par les services techniques en raison de leur vétusté ou de leur mauvais fonctionnement dû au calcaire contenu dans l'eau. Les compteurs de plus de cinq ans ont été systématiquement changés.

Indemnisation en cas de grosse fuite d'eau

La commune rappelle que l'esprit du règlement de l'eau est de prendre en charge la surconsommation des abonnés s'ils sont victimes d'une rupture de plomberie ou de canalisations enterrées non visibles, indétectables, non accessibles, par un calcul moyenné sur 3 ans. Les consommations élevées résultant de fuites d'eau sur une chasse d'eau, sur un chauffe-eau, sur une piscine ou toute autre installation relevant du domaine privé, restent bien évidemment à la charge du propriétaire ou du locataire concerné. La commune ne peut prendre en compte les surconsommations liées à l'entretien courant et normal de ces matériels qui ne rentrent pas dans le réseau communal.

Boîte aux lettres piratée



Dans un récent numéro de Ventavon Info (VI n°34 p 10), on attirait votre attention sur le « phishing » ou pour parler français, la technique utilisée par des fraudeurs pour obtenir des renseignements personnels dans le but de perpétuer une usurpation d'identité. Il s'agit là, bien sûr, d'une escroquerie dont le principe est de vous envoyer un courrier électronique vous demandant vos identifiants et vos mots de passe de vos comptes (ou espaces personnels) pour une raison en générale urgente et soi-disant nécessaire à la survie de votre compte bancaire ou de votre messagerie.

Pour ce qui est de la messagerie électronique, en général, l'escroc prend la maîtrise de la boîte aux lettres en changeant de mot de passe. Il vous est donc impossible d'entrer à nouveau dans l'interface privée de votre messagerie. C'est ce qui est arrivé notamment à une villageoise de Ventavon.

Des précautions à prendre :

- Utiliser un nom d'utilisateur et un mot de passe différents pour chacun de vos comptes en ligne. Utiliser un mot de passe « fort » pour protéger votre messagerie (un mélange de lettres, de chiffres et de symboles, d'au moins huit caractères).
- Créer également une question de sécurité et une réponse (pour récupérer votre mot de passe) connues de vous seul.
- 3- Ne faites pas confiance à un réseau wi-fi public surtout si vous vous connectez à Internet via un téléphone mobile, il vaut mieux avoir un ordinateur portable, car votre navigateur vous avertira d'une tentative d'intrusion à l'inverse d'un mobile.
- Utilisez un logiciel antivirus.
- Réglez vos mises à jour sur automatique. Les cybers-pirates sont toujours à la recherche des vulnérabilités sur votre système d'exploitation, mais aussi dans votre navigateur, les plug-ins utilisés sur Internet comme Flash et Java. Assurez-vous que toutes ces applications sont bien à jour pour éviter de laisser des failles de sécurité, le rôle de ces mises à jour c'est de combler ces failles.
- Attention aux appels à l'aide. "Ces "appels à l'aide" par E-mail sont les attaques informatiques les plus efficaces. La cible favorite, les personnes qui voyagent beaucoup, si leur messagerie est piratée, vous pourriez recevoir un mail de leur part disant qu'ils sont bloqués à l'étranger, et ont besoin d'argent. Il peut s'agir également d'un mail expédié avec la boîte aux lettres d'un ami ou d'un proche sédentaire. Il faut rester vigilant et apprécier la cohérence du texte.
- Vérifier que votre expéditeur vous mentionne bien dans le texte proprement dit qu'il y a une pièce jointe avant de l'ouvrir.
- Attention, une pièce jointe dont le suffixe est .exe est douteuse, il peut s'agir d'un petit programme générant un virus.
- Un message reçu avec un lien pour seul texte est douteux.
- Ne répondez pas au courriels douteux, ne fournissez pas les données qui vous sont demandées (surtout s'il s'agit de vos codes, identifiant ou mot de passe), et n'appellez pas le numéro de téléphone qu'il peut comporter. Ne cliquez pas sur les liens ni sur les boutons de ce courriel, et n'ouvrez pas les pièces jointes.



Voirie

Recensement des chemins et régularisation

La commission voirie a donc entrepris cette année de régulariser les chemins existants non conforme au cadastre afin qu'ils soient répertoriés et métrés par un géomètre. Après concertation avec les riverains du chemin, le tracé et les parcelles libérées seront enregistrés par un notaire pour définir leur propriété.

A l'heure actuelle six dossiers sont à l'étude sur une trentaine de prévus. La commune prendra en charge ce travail qui se fera par tranche annuelle en fonction de l'enveloppe budgétaire qui lui sera destinée.

Programme 2012

Le programme de voirie pour la réfection des chemins ruraux et des voies communales réalisé en 2012 a été le suivant :

- Chemin de Bonsecours (VC 13), Au Villard (VC11), Chemin de Chanousse (CR3), Chemin des Blaches (CR 34) et Les Chapelles (VC).
- Des emplois partiels, enrobés denses à froid et divers travaux sur l'ensemble de la voirie communale.

VC5 au Villard

Ce projet avance doucement car il est difficile d'obtenir tous les accords des propriétaires riverains concernés, mais nous espérons mener à bien ces acquisitions en 2013.

Aire de covoiturage

Le contexte économique local oblige les habitants du territoire, à travailler de plus en plus loin de leur lieu d'habitation. Devant la faible dotation du territoire en matière de transports en commun, il est observé depuis plusieurs années sur les 7 communes du territoire de la Communauté de Communes du Larnagnais (CCL) des pratiques de covoiturage spontanées. L'idée, grâce à ce projet, est de matérialiser et signaler les principales aires de covoiturage spontanées comme celle de Valenty qui devrait être installée prochainement au bord de la RD 1085. De plus, ces aires seront dotées de bornes vélos et sont proches ou correspondent à des arrêts de bus ce qui incitera d'autant plus à la multimodalité. Les aires spontanées de covoiturage ont aussi été déterminées par l'étude préalable réalisée dans le cadre du Programme d'Aménagement Solidaire (PAS).

Blablacar.fr

Le principe de BlaBlaCar est un service de covoiturage en ligne (covoiturage.fr ou blablacar.fr) qui met en relation des conducteurs et des passagers souhaitant partager un trajet et les frais associés. Les conducteurs publient leurs places disponibles et les passagers les achètent en ligne. Le service est accessible sur le web et via des applications mobiles iPhone et Android.



DFCI

La commune de Ventavon lancera prochainement un appel d'offre pour la continuité des travaux qui font partie du programme de la **Défense de la Forêt Contre les Incendies**. Cette deuxième tranche prévue au printemps 2013 permettra d'élargir les pistes créées en début d'année pour sortir les coupes de bois et ainsi obtenir une bande de roulement de 3,50m minimum, espace nécessaire aux véhicules de pompiers. Il s'agira également d'effectuer des revers d'eau, buser certains endroits et creuser des fossés pour canaliser les eaux de ruissellement et créer une aire de croisement.

Cette piste DFCI, située essentiellement dans la partie basse de la colline, mais dont une antenne dessert la partie haute, aura trois accès : une sur la RD 942 (préconisée par les pompiers), une autre sur la RD 21 et la troisième qui rejoindra le chemin rural de La Garenne. Trois barrières fermeront ces accès réservés aux soldats du feu.

Suivant le développement des rejets ou petits arbres feuillus déjà présents sur la partie éclaircie, une deuxième coupe d'arbres résineux devrait se faire d'ici 2 ou 3 ans sur la moitié supérieure de la colline du village, zone où les pins représentent le plus gros risque de propagation d'un incendie en direction du village.

Puis à terme, pour joindre l'utile à l'agréable, la commune projettera sur la partie Sud et Ouest de la butte un aménagement dit « touristique », avec un subventionnement du PAS. Un sentier pédestre démarré sur la piste haute rejoindra le chemin du Lavoir Sud afin de créer une boucle courte qui reviendra très vite au village, puis deux autres boucles, moyenne et longue qui emprunteront une part ou la totalité des pistes. Des bancs et panneaux seront également placés aux endroits appropriés.

La création d'un sentier botanique avec une plantation de nouvelles essences feuillues adaptées au terrain est également à l'étude.



Affouage 2012

Numéros des lots (Bois de Faye) et affouagistes :

- 1 - MARE Didier / CUVILLIER michel
- 2 - BUFFET Denis / JACQ Raymond
- 3 - GRAZIANI Sébastien
- 4 - ROBERT Jean-Pierre
- 5 - KURTZ Bernard
- 6 - BLAIS Noël
- 7 - FEUGERE Emilie
- 8 - HIRTZLIN Jean-Marie
- 9 - WEGORSKY Dominique
- 10 - BORGNA Eric
- 11 - ROUX Elisabeth
- 12 - PLENT Jean-marie
- 13 - PLENT J-M / KAEPPELIN C
- 14 - KAEPPELIN Claudine
- 15 - DIGUE François
- 16 & 17 - BECQ Christophe

Pré-projet d'extension

Nous avons rencontré Lionel Para, dirigeant de la SAB du Beynon pour savoir où il en était de son pré-projet d'extension de carrière.

Préoccupé en ce moment par la rénovation de ses maisons nouvellement acquises du lotissement ex-EDF du Beynon, il étudie malgré tout en parallèle le pré-projet d'extension de carrière qui avait suscité beaucoup d'inquiétudes vis-à-vis des riverains.

En effet, après avoir entendu l'association *Vivre en Val Durance*, il a compris que la crainte reposait surtout sur l'éventuel rebouchage d'un nouveau trou de carrière par une décharge de déchets.

Il précise qu'il n'est que carrier et que dans ce sens il veut apporter des garanties d'un rebouchage immédiat avec un matériau terreux d'origine du Beynon, au fur et à mesure de la fin d'exploitation d'un trou. Il veut également s'assurer d'un volume suffisant de matériaux pour remettre en l'état les terrains et éviter tout risque d'élargissement du centre d'enfouissement des déchets. Il prévoit également l'exploitation de la carrière à des périodes qui ne gêneront en rien les agriculteurs riverains, en travaillant en concertation avec eux.

Il admet que l'impact visuel de la butte des Molards est un barrage psychologique qui fait partie du décor et qui sera difficile d'enlever du fait qu'il est végétalisé et qu'il délimite naturellement la partie industrielle de la partie agricole et habitée. Pour répondre à cela, il évoque la création d'une zone boisée avec des plantations qu'il laisserait pousser avant d'attaquer une quelconque exploitation et recréer ainsi un écran suffisant.

En investissant dans ces logements du Beynon, il ne veut pas se mettre une épine sous le pied en générant une incommodité à qui que ce soit et désire montrer aux habitants sa bonne volonté en œuvrant une nouvelle fois pour le développement local et garantir des emplois, des logements mais aussi une manne intéressante pour la commune.

L'ouverture d'une carrière ne se fait pas comme ça au pied levé, il faut du temps et peut-être quelques années pour se concerter avec les habitants et la commune, effectuer les études d'impact et obtenir les autorisations préfectorales.



Sécurité routière

à la MFR

La MFR a mis en place deux journées « sécurité routière » les 4 et 11 octobre 2012 auprès des 160 jeunes âgés entre 14 et 19 ans inscrits dans son établissement.

Dans les locaux de la MFR, tous les élèves étaient amenés à participer à sept ateliers de 50 minutes :

- Projet d'élèves - Label Vie ;
- Simulateur moto ;
- Parcours de maniabilité deux roues ;
- Simulateur voiture ;
- Prévention des risques professionnels ;
- Accidentologie dans les Hautes-Alpes et différences réglementaires à travers l'Europe ;
- Alcoolologie et drogues.

Ces journées se sont terminées par la désincarcération d'un véhicule par les pompiers.

Tout au long de la journée, les élèves ont dû répondre à un questionnaire - comprenant dix questions sur des sujets abordés dans les différents ateliers - qui a pu pour certains leur permettre de remporter un des huit permis de conduire mis en jeu lors de ces deux journées.

Les élèves ont trouvé ces deux journées passionnantes, notamment le parcours de maniabilité des deux roues et les simulateurs moto et auto. En effet, pour quelques uns d'entre-eux, c'était la première fois qu'ils montaient sur un scooter et les appareils de simulation leur ont permis d'aborder le b a ba de la conduite.

Ils ont également beaucoup apprécié l'atelier « Accidentologie ». Les films sur ce sujet ont marqué leurs esprits et porté une bonne réflexion sur les risques liés à la conduite. La désincarcération d'une voiture réalisée par les pompiers de Laragne a été suivie avec beaucoup d'intérêt du fait que les élèves y étaient associés comme passagers ou comme aide pompier avec le sécateur.

Unaniment, les élèves ont apprécié la qualité de la plupart des ateliers, la bonne ambiance et les échanges avec les intervenants.

Un stage d'éco-conduite était également organisé pour des adultes extérieurs à l'école. La MFR a proposé à la commune de Ventavon une place pour un de ses agents techniques.

Propos recueillis auprès de Valérie Martin

Les partenaires ayant permis la mise en place de ces journées ont été les suivants :

la préfecture du 05 (Mr Mazet), la MSA (Mme Philip), le Pays Sisteronais grâce au programme LEADER (Mr Hebreard), la préfecture du 05, le conseil général et régional du 05, la maison de l'Europe (Mme Maillot), Le Rotary club (Mr Joannet), La gendarmerie de Gap (Mr Priam), Mr Jacob (agents généraux d'assurance), l'association prévention routière (Mr Soulan), ECF (Mme Scozzafava).



Code de la route avec l'Ecole de conduite



Désincarcération d'une voiture avec les pompiers de Laragne



Le 19 novembre 2012, Jacques Quastana, préfet des Hautes-Alpes et Alain Maurel, président de la MFR de Ventavon présidaient la remise des prix (huit formations au permis de conduire et six stages Centaure).

Ecole de Claret



Martine Grué et les enfants à Claret



Martine Grué, ATSEM à la Maternelle de Claret, est partie à la retraite le 16 décembre 2012, après 23 ans de bons et loyaux services dans cette école. En effet, Martine a vu défiler bon nombre d'enfants dont ceux de Ventavon depuis la création du RPI et certains élèves actuels sont déjà les enfants des premiers élèves qu'elle avait en classe en 1989. Elle quitte le métier avec un petit pincement au cœur tout en admettant que cette activité n'était pas de tout repos et se remémore les nombreuses institutrices qui se sont succédées chacune avec une méthode pédagogique différente. Elle aborde sa nouvelle vie avec sérénité et calcule déjà pour éventuellement donner des cours d'espagnol, sa langue maternelle et aller voir ses petits enfants en Castille.



Elle sera remplacée par **Charlène Guillemain**, 21 ans, qui travaille déjà à la cantine de l'école avec Karine Lepreux et Sylvia Gigney. Après deux ans d'apprentissage pour préparer son CAP « Petite enfance » et un an en tant qu'Aide à la Vie Scolaire (AVS) au sein de l'école, Charlène entame l'année 2013 avec un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM).

RPI

Concert : Sous l'impulsion de Grégory Barrois, dumiste (artiste musicien intervenant pour les collectivités territoriales), Le RPI organise **un concert le 21 juin 2013 à Ventavon** sur le thème de « La voix dans le poème ».

Délégués des écoles

- École de Ventavon :
CE1 : Hervé LAMURE, titulaire
CM2 : Catherine Lasnon
- École de Monetier
CE1/CM1 : Christine Rolland, titulaire
PS/MS : Maryline Valentini, titulaire et Denis Deljehier, suppléant
- École de Claret :
C.Latit, titulaire
Sébastien Laurette-Christiny, titulaire

Ecole de Ventavon

Rythme scolaire : Le passage à la semaine de 4 jours et demi en primaire se fera à la rentrée 2013 ou 2014 selon le choix des communes. Le conseil d'école du RPI devrait se réunir prochainement pour en décider.

Sortie scolaire : Projet de randonnée en juin, 2 jours et une nuit en refuge avec l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré

Cantine : Le système des repas livrés deux fois par semaine par l'entreprise «Comme par enchantement» fonctionne bien. Il demande juste un peu plus de travail de nettoyage en ce qui concerne les ustensiles, four et réfrigérateur. Les menus ont été élaborés en concertation avec les parents d'élèves et ont été établis pour la totalité de l'année scolaire. Vous pouvez les consulter sur le site : ventavon.fr

Garderie : La garderie est assurée par Françoise Gras, aidée par un agent de la commune, Aurore Aubert. Le règlement des services garderie et cantine est consultable également sur le site ventavon.fr

Cour de l'école : Il est demandé et conseillé aux riverains de la rue des écoles, de ne pas emprunter avec des véhicules cette voie qui traverse la cour de l'école de 7h30 à 18h30. On demandera également aux piétons empruntant les escaliers sous le porche de bien refermer le portail métallique à chaque passage.

Animations

Le 4^{ème} trimestre 2012 a redémarré en septembre, avec les cours de Yoga dispensés par Sylvie Colpin, professeur agréée, qui guide les participantes (sept en moyenne) tous les mercredis de 18h à 19h30, en alternant tonicité et relaxation. Au fil de l'année, elles ont pu gagner en souplesse, en musculation et en concentration.

De même, c'est avec plaisir qu'une partie des Ventavonnais se retrouve le mardi après-midi, de 14h à 17h afin de partager un moment de convivialité autour de jeux tels que le Tarot, la Contrée mais aussi des jeux de société comme le Scrabble. D'autres, s'adonnent à des ateliers manuels comme la pyrogravure, la gravure et la peinture sur verre, la broderie ou se lancent dans le patchwork. A l'honneur, en ce moment les décorations de Noël !

Octobre a vu arriver les couleurs automnales et la semaine du goût fut consacrée aux « Fruits d'hier et d'aujourd'hui ».

En projet inter-bibliothèques (La Bâtie-Monsaléon, Lagrand, Laragne, Ribiers et Ventavon) les adhérents des bibliothèques se sont vu proposer une soirée « Rentrée littéraire » afin de découvrir les nouveautés et d'échanger leurs impressions. Ce fut une réussite qui va être renouvelée en février 2013.

Puis, avec les prémices de l'hiver, Paul Cayrasso nous a réuni autour d'une soirée Contes et Légendes de nos montagnes. Là, autour d'un café, d'une tisane et d'un petit gâteau, il nous a transmis son savoir sur les minéraux, les fleurs et les animaux. Il a su nous conter avec beaucoup d'humour des histoires de fées, de colporteurs et de ramoneurs. Bref, tous les ingrédients afin que les spectateurs puissent découvrir ou retrouver les veillées telles qu'elles se pratiquaient il y a, ne serait-ce, qu'une cinquantaine d'années.

Grâce à lui, l'oralité de nos montagnes est transmise et perdue.

Au week-end de la Toussaint, Bastien Figuéroa et Christophe Lopez, deux passionnés, ont bravé le mau-



vais temps pour nous présenter de nouvelles photos lors de leur exposition sur le thème de la faune et de la flore des montagnes. C'est le résultat de nombreuses heures d'attente dans la montagne, en toute saison et où la patience est de mise car il faut que toutes les conditions soient réunies pour réaliser un cliché de bonne qualité. Sans oublier le bon vouloir

de nos amis les animaux à condition qu'ils veuillent bien se montrer !

Puis le mardi suivant, Michel Arnoux a présenté son dictionnaire en Patois des Hautes-Alpes en mentionnant : « Ce fut la première langue parlée dans notre région, d'origine celtique ».

Des heures, des mois voire des années de recherche, de lecture pour ce passionné qui a traduit des mots, des expressions que certains connaissent à l'oral mais sans toutefois savoir sa signification exacte. Dans l'assemblée, on comptait quelques praticiens de cette langue alpine originelle en constante évolution.

Quant au rendez-vous trimestriel de l'Atelier « Jeux de mots » animé par Dominique Dubost-Paris, il fut inspiré tout d'abord par un projet inter-bibliothèques avec comme thème « La différence ». Il s'agissait de créer un texte, un poème ou une fable qui pourraient être mis en musique à destination d'enfants atteints de maladie orpheline. Puis, dans un deuxième temps, une opération lancée par les pays francophones qui invitaient chacun à jouer, à s'exprimer autour de dix mots sous une forme littéraire ou artistique : « Dis-moi dix mots ». Tout le monde s'est prêté au jeu et ces productions furent réussies car traitées avec beaucoup d'humour et de légèreté.



Le samedi 1^{er} décembre, la dernière ludothèque de l'année a eu lieu.

C'est l'occasion de se retrouver une fois par mois pour passer un après-midi en famille et entre amis où

les jeux sont à l'honneur, qu'ils soient stratégiques ou d'éveil. Du plus petit au plus grand, là, dans une ambiance détendue, plusieurs générations peuvent « s'affronter » et finir la journée autour d'un goûter partagé.

- L'activité 2012 de la bibliothèque
- s'achèvera le samedi 29 décembre par une exposition
- d'aquarelle sur papier à la salle
- d'exposition du Prieuré. Vous
- pourrez découvrir les tableaux
- de Sabine Gaffet de 10h à 17h

Nous espérons que le programme qui vous a été proposé durant cette année a répondu à vos attentes.

2013

En ce qui concerne le premier trimestre 2013 nous commencerons l'année avec pour le 12 janvier, un samedi Ludothèque.

Le samedi 9 février, rendez-vous pour l'après-midi Ludothèque. Puis, nous devons avoir la projection d'un film de Yann Arthus-Bertrand ainsi qu'un club lecture inter-bibliothèques (dates non arrêtées à ce jour, elles vous seront communiquées dans le petit dépliant déposé en janvier dans vos boîtes aux lettres).

Le samedi 9 mars, rencontre mensuelle de la ludothèque suivie le vendredi 15 mars, d'une soirée théâtrale « Il était une fois Tartarin ». Spectacle adapté de l'œuvre d'Alphonse Daudet « Tartarin de Tarascon ». Écrit, mis en scène et interprété par Jean Pierre Arqué, Matthieu Delarue et Pierre Reynaud de la compagnie Les Arts au Soleil entrée libre.



A très bientôt et bonnes fêtes de fin d'année !

Corinne Gontard

Le CLSH pour les vacances

Une nouvelle directrice

L'année 2012 a vu le passage de trois directeurs (Cédric Cambien, Géraldine Macé et Charlène Guillemin). Dans l'ensemble, les passages de témoin se sont faits dans de bonnes conditions, n'influençant pas l'organisation du centre de loisirs. Toutefois, des baisses d'effectifs (les mercredis et les petites vacances) ont été remarquées sur la saison 2012. Ces baisses et la conjoncture nous ont donc amenés à organiser le centre de loisirs de manière saisonnière, à compter du 1^{er} septembre 2012.

Charlène Guillemin qui avait déjà exercé en tant qu'animatrice auprès d'Élodie Defonte durant deux années d'apprentissage pour le CAP « Petite Enfance », s'est vu confier la direction de l'accueil de loisirs pour les vacances de Toussaint. Elle nous en parle dans l'encadré ci-contre. Elle envisage de préparer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) par l'intermédiaire de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux et reprendre la direction de l'accueil de Loisirs des 4 à 11 ans pour les prochaines vacances scolaires de février, Pâques et d'été.

Dates 2013

Une information sera faite auprès des familles pour leur indiquer les tarifs et les modalités d'inscription et les périodes et lieux d'ouverture, à savoir :

- Hiver : 25 février au 1^{er} mars (Ventavon)
- Printemps : 22 avril au 26 avril (Monetier)
- Été : 8 juillet au 2 août (Monetier)
- Toussaint : 4 novembre au 8 novembre (Ventavon)



Les dossiers seront à retirer en mairie ou par e-mail. Les dossiers complets seront retournés en mairie avant une date précise.

Il sera possible à titre exceptionnel que la directrice prenne des dossiers et inscriptions le jour de l'ouverture ou en cas de renouvellement. L'ensemble des inscriptions seront gérées par Charlène et la FDFR.

Nouveau, l'ANIMABUS

La FDFR se propose, en prolongement de l'accueil du centre de loisirs des 4 à 11 ans, de mettre en place cet été « l'ANIMABUS », le bus des ados des villages, permettant d'accueillir des jeunes de 12 à 18 ans. Cette action se fera en partenariat avec d'autres communes sur le territoire. Elle pourra accueillir jusqu'à 16 jeunes (2 minibus + 1 directeur + 1 animateur).

Les inscriptions se feront à la semaine (vidéo : lundi/mardi, grande sortie : mercredi, bivouac : jeudi/vendredi). Le point d'accueil sera le centre de loisirs.

**Documentation : rapport
du comité de pilotage du CLSH**



Charlène



© Etivan

<< Le Centre de loisirs de la Toussaint

Les activités du centre de loisirs se sont déroulées à la cantine de Ventavon du 5 novembre au 9 novembre 2012. Plusieurs parents se sont mobilisés pour que le « Centre de loisirs intercommunal de Monetier-Allemont, Claret et Ventavon » reste ouvert pendant les vacances scolaires.

Grâce à la mobilisation de tous, 11 enfants nous ont rejoint pour passer une semaine basée sur le thème de « L'univers des bonbons ». Plusieurs activités ont été mises en place grâce aussi à l'aide de Caroline Aubert, animatrice âgée de 21 ans qui réside à Ventavon.

Tout au long de cette semaine, les enfants ont confectionné des masques, participé à une chasse aux bonbons et à un atelier de cuisine. Ils ont aussi passé une journée à OK CORRAL, activité qui leur a beaucoup plu et qu'ils ont finalisé par un album souvenirs.

Ensuite, ils ont pu occuper leurs journées en profitant des jeux d'extérieur qui leur étaient proposés par l'équipe d'animation (olympiade, dauphin, dauphine, relais...).

Une semaine qui s'est déroulée dans un esprit de convivialité, de bon humeur et de joie. Tous, enfants et parents ont été enchantés de l'organisation proposée.

Alors, à la prochaine, on compte sur vous pour la semaine des vacances de février. >>

Charlène Guillemin



Vide Grenier

Edition 2012

2 septembre, l'heure de la rentrée va sonner...

Dernier goût de vacances avec le Vide Grenier de Ventavon. Chacun y trouve son compte : des affaires à chaque coin de rue avec les 100 exposants qui ont envahi le village, un moment de détente et de convivialité sous les platanes de la place Philippe Bourg en dégustant les tartes, les sandwiches, grillades et en trinquant entre amis, la découverte d'un village typique et pittoresque avec la visite de son église, du beffroi et des remparts, la rencontre avec des artistes peintres, sculpteurs, potiers

Bref, une petite parenthèse bien sympathique avant de reprendre un rythme de croisière pour une année. Et en plus, quelle chance ! Les nuages noirs s'en vont et laissent le soleil se lever et briller toute la journée !

Plus de 3000 personnes se succèdent en défilant dans les rues et l'organisation bien rodée de Gym Plaisir modère ce flux incessant. Certains viennent chiner le matin et réapparaissent l'après midi



pour visiter et profiter de l'ambiance, d'autres n'hésitent pas à venir de très loin pour découvrir les lieux, certains s'arrêtent par hasard et y passent la journée !

Alors, un grand merci aux habitants du village qui libèrent les rues et contribuent au bon déroulement de cette journée. Un immense merci aux bénévoles et aux amis de l'association qui œuvrent durant plusieurs heures, jours et même mois pour certains, afin que cette manifestation soit un succès. Un «reconnaisant» merci aux employés municipaux pour leur aide technique et leur investissement constant à nos côtés. Un «respectueux» merci aux élus de la commune pour nous autoriser à organiser cet événement .

Le Bureau de GYM PLAISIR à Ventavon



Exposition

organisée par Johanna Gufler

©DB

Art récup' par Martine Castelle



Vitrail par Annie Lauzier



Acrylique par Martine Templier



Huile par Alain Chauvet

Cours de gym

L'association Gym Plaisir avait proposé les mercredis 10 et 17 octobre 2012, deux séances d'essai gratuites d'une nouvelle activité destinée aux enfants de 6 à 10 ans.

Cette activité dirigée par Christophe Granget devait permettre aux enfants de découvrir tout au long de l'année diverses disciplines (gym, sport collectif, karaté, hip hop) en dehors de tout esprit de compétition, et dans le seul but de bouger leur corps dans une ambiance détendue. Les 12 inscriptions d'enfants requises pour continuer ces séances « Découverte du sport » n'ont pu être rassemblées, et l'organisation de cette activité a dû être annulée. Ce n'est que partie remise pour une prochaine année.

Pour remplacer Patricia Garcin en arrêt maladie durant ce premier trimestre, Josette Maillot a pris le relais pour le cours de gym douce, le lundi soir et Christophe Granget pour la gym tonique le mardi soir.

Ventavon en liesse

Ainsi les années s'écoulent, immuables,
Les fêtes se renouvellent, toujours semblables,
A celles célébrées les années passées,
Aux mêmes dates du calendrier.
C'est aussi valable à Ventavon,
Ou chaque année la population,
Se rassemble place du château,
Pour des spectacles chaque fois plus beaux.

Le groupe Nota Bene ouvre les festivités,
Par un récital donné en plein air,
Avec leur talent inné et coutumier,
D'airs d'opérette et de chansons légendaires.
Chaque tableau est copieusement applaudi,
Par un public rapidement, conquis et ravi.
Tous se sont donné corps et âmes,
Passionnés et animés par la même flamme.
La même passion du chant lyrique,
Les jeux de scène, l'amour de la musique.
Chapeau ! Mesdames Messieurs pour votre sincérité,
Dans un décor pas toujours adapté.

En fin de semaine, nous avons eu droit,
Là aussi, à deux spectacles de choix.
Une soirée animée par une troupe de danseuses,
Aussi belles que talentueuses,
Qui nous emmenèrent autour du monde,
Dans un délire de danses et de folles rondes.
Tout en dégustant un plantureux cassoulet,
Bien mijoté et délicieux à souhait,
Il fut difficile de faire attention à son assiette,
Devant ce festival d'adorables gambettes.

Pour finir en beauté la semaine,
C'est avec le groupe « Corps en scène »
Le bien nommé qui porte bien son nom,
Enchaînant danses effrénées et chansons,
Apparemment pas, ou peu incommodé,
Par l'odeur des frites, des saucisses et merguez grillées
Vous le savez ! Mais je vous le rappelle,
Ce ne sont pas des professionnelles !
Alors chapeau Mesdemoiselles,
C'est un peu grâce à vous que la fête fut belle.



Les X^{èmes} rencontres musicales de Ventavon

Nota Bene en partenariat
avec l'Atelier d'Art Lyrique d'Embrun



Par contre, j'ai entendu dans l'assistance,
Parmi nos compagnes quelques réminiscences.
« Toujours des danseuses pour émoustiller,
Nos hommes, et les faire saliver !
Et pourquoi, pour nous le sexe, dit «faible»,
Ne pas nous offrir de temps en temps les Chippendales ?
Ces garçons beaux et bâtis comme des dieux,
Histoire de relancer nos désirs amoureux ? »
Reconnaissons qu'elles n'ont pas tout à fait tort !
Alors Monsieur le Maire un petit effort !

Mais si les Chippendales sont intouchables,
Pourquoi ne pas créer avec le conseil municipal,
Ces messieurs du comité des fêtes,
Les agents municipaux en tête,
Un groupe de danseurs bénévoles
En tutu, nous dévoilant les poils de leurs guibolles ?

Un grand merci à la municipalité,
Aux bénévoles et à tout le comité,
Comme toujours vous avez fait fort,
on en redemande encore et encore.

Maintenant, il me reste plus qu'à souhaiter,
L'année prochaine, tous vous retrouver
En pleine forme et en bonne santé
Pour applaudir ensemble d'aussi sympathiques festivités
Qui perpétuent depuis des générations,
La convivialité de Ventavon.

René Montagny, août 2012

**Fête de Noël**
Dimanche 16 décembre
14h30 : **Mega Boum**
pour les enfants
avec NICO-DJ
puis à 16h30
Arrivée du Père Noël
avec ses cadeaux
et goûter pour tous



Naissances



- **Gabriel**, fils de Carla Gaspar et Frédéric Giraud habitant au village, est né le 11 août 2012 à Pertuis (84).



- **Léo**, fils d'Emmanuelle Pustel et d'Alexandre Vezine habitant au Villard, est né le 15 septembre 2012 à Gap.



- **Agathe**, fille de Florence Rossat et Boris Colomb habitant au village, est née le 18 septembre 2012 à Gap.

Mariage

- **Séverine FAYEN** et **Nicolas ORFEUIL**, fils de Marie-France et Michel Orfeuil, petit-fils de Marie-Adèle et Virgile Bertrand du hameau de Faye, se sont mariés à Ventavon, le 14 juillet 2012.



Décès



- **Ida Mourou**, née Martin, habitant au lieu-dit Les Salles est décédée le 25 juillet 2012, à l'âge de 90 ans.

- **Antigoni Tantzides**, mère de Maria Robert, habitant route de Pigrayer, est décédée le 25 juillet 2012, à l'âge de 90 ans.

- **Lucienne Chardin** est décédée le 6 août 2012 à Larragne, à l'âge de 93 ans.

- **Alice Gontard**, née Grimaud, habitant au Villard, est décédée le 7 octobre 2012 à l'âge de 80 ans.

- **Alix Chapin**, née Cheval, est décédée le 8 novembre 2012 à Gap, à l'âge de 86 ans.

- **Louis Aubert**, habitant à Valenty, est décédé le 6 décembre 2012 à Marseille, à l'âge de 87 ans.

- **René Maunoury**, habitant au Roussi, est décédé le 7 décembre 2012 à Gap, à l'âge de 90 ans.

Déclaration des Lieux de détention d'équidés



Depuis le 25 juillet 2010, tout détenteur d'équidé(s) doit s'enregistrer auprès de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation pour se mettre en règle. Le non respect de cette déclaration est passible d'une amende de catégorie 3 (450€).

Par la suite, tout nouveau détenteur devra s'enregistrer avant l'arrivée du premier cheval sur le lieu. Suite à leur enregistrement, il recevra un accusé réception, qui lui servira de justificatif en cas de contrôle. Cet accusé réception comporte le n° de détenteur attribué par le SIRE.

La déclaration est une démarche simple et gratuite :

- par internet sur le site : www.haras-nationaux.fr

- par papier en se procurant un formulaire papier auprès de IFCE, à compléter et à renvoyer pour qu'il soit enregistré. (Adresse : Route de Troche BP3 - 19231 Arnac Pompadour Cedex - Tel : 0811 90 21 31 - e-mail : info@ifce.fr)

Cavaliers, respectez les cultures

Suite à quelques plaintes déposées en mairie, on demandera aux cavaliers de respecter les cultures et de ne pas traverser les champs cultivés ou non fauchés avec leurs chevaux.

ANNONCES

La centrale hydroélectrique et la cité du Beynon



Construction de l'usine hydroélectrique en 1909 au quartier du Beynon

Les premières centrales des Alpes

A la fin du 19^{ème} siècle, les Alpes du Nord étaient les précurseurs dans la construction de centrales électriques. A cette époque, où n'existait pas encore le courant à distance, les usines grosses consommatrices d'électricité s'installaient au voisinage des centrales.

Or, il n'y avait encore rien dans les Hautes-Alpes. Ce n'est que vers 1909 que l'on vit les premières grosses centrales fonctionner pour subvenir aux besoins énergétiques de petites entreprises industrielles. Il s'agissait notamment de l'Argentière pour traiter l'aluminium, de Champcella pour fabriquer des nitrates et de Ventavon pour l'éclairage et l'énergie nécessaires à la ville de Marseille et bien sûr à celle de la commune de Ventavon. En effet, la technique permit peu après, le transport du courant sur les lieux de l'emploi et de la consommation.

L'usine hydroélectrique

Les demandes d'autorisation de prises d'eau en Durance pour l'usine de Ventavon remontent à 1900 en vue d'obtenir la concession de force motrice. C'est Valentin Chabrand, Saulcetier, banquier, membre du conseil général, industriel et pionnier en la matière qui projeta l'installation de cette prise d'eau à La Saulce et l'utilisation d'un canal d'aménée jusqu'à Ventavon. En 1904, il se voit accorder l'autorisation de créer un barrage et dériver les eaux de la Durance pour créer une chute de 46 m à Ventavon, où une installation devait produire de l'énergie électrique à haute tension destinée à être livrée à Énergie Électrique du Littoral Méditerranéen (EELM) et fournir en électricité, via l'usine électrique de La Brillanne (sœur jumelle mise en service un an plus tôt), Marseille sur trois lignes à 55 000 V. Une grande première à l'époque !

Valentin Chabrand céda l'ensemble de

ses droits d'exercer à une grande société, la Société des Forces Motrices de la Haute-Durance (SFMHD) en 1906. Puis de nombreuses banques, des entreprises ayant des portefeuilles bien garnis et quelques Gapençais dont lui-même se sont répartis les actions.

La construction de l'usine hydroélectrique est achevée en 1909. L'eau est captée sur la Durance à La Saulce, par un barrage mobile de huit vannes de 6 mètres de large.

Un canal de 14 km de long (et d'une section de 40 m²) amène l'eau à une immense « chambre d'eau » au quartier du Beynon sur la commune de Ventavon où six groupes, d'une puissance totale de 31.000 KW, sont alimentés par six conduites forcées (chute de 51,10 m exactement) avec un débit de 50 m³/seconde, qui sera augmenté ensuite à 76m³/s en 1930.

L'électrification à Ventavon

Dès 1910, Ventavon est pourvue d'une distribution pour l'éclairage de nuit dans son agglomération principale.

En 1935, le conseil municipal de Ventavon décide de construire un réseau HT à partir de la centrale de Ventavon et alimenter le village, Valenty, le Villard, Faye et Beaujeu ; d'édifier des postes de transformation correspondants ; de créer les réseaux BT desservant tous les hameaux et écarts de la commune. Le Génie rural imposera dans la foulée de desservir les communes de Barillonnette, Esparron, Lardier et Vitrolles.

De l'eau pour tout le monde

En 1934, la Société EELM s'engage à assurer le fonctionnement et le maintien en bon état de la station de pompage dite du Beynon, à fournir gratuitement l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement du poste élévatoire, pour l'alimentation

...L'USINE DU BEYNON

d'une rigole spéciale destinée à l'arrosage des terrains hauts sur les territoires des communes de Ventavon et de Monétier-Allemont. Ce projet ne sera finalement pas réalisé tout de suite, mais oriente déjà les accords futurs.

Le 16 septembre 1934, l'association syndicale d'arrosage opte pour le projet d'achèvement de l'irrigation par gravité de la zone en amont du Beynon. Un an plus tard, l'État approuve le projet et accorde une subvention non négligeable pour l'achèvement des travaux. Le canal gravitaire (ne pas confondre avec le canal d'amenée pour alimenter l'usine), prolongé de 12 km en amont du Beynon est terminé en 1939 et arrose « par gravité » 200 ha. Puis, après 10 ans de pourparlers, c'est en 1956 que 100 ha sont irrigués « par aspersion » sur la commune de Ventavon : une première en France !

Il y avait donc une station de pompage qui alimentait ce réseau d'irrigation, elle se trouvait au bord du torrent du Beynon en face du moulin de la famille Brachet (à l'emplacement du nouveau canal de Siste-ron). La station récupérait l'eau par gravité de la chambre d'eau et du canal gravitaire de Ventavon qui s'arrêtait juste à cet endroit.

Louis Brachet, le fils du meunier se rappelle qu'il y avait en amont un bassin de secours de quelques hectares alimenté par le canal gravitaire et situé au lieu-dit Bel-air qui pouvait faire tourner l'usine pendant 4 ou 6 heures. Son père avait également l'autorisation tacite de s'en servir en cas de pénurie d'eau pour faire tourner le moulin.

Le transfert vers EDF

La situation énergétique de la France au lendemain de la deuxième guerre mondiale est à rétablir. Or, l'électricité est produite et distribuée par des milliers de petites entreprises réparties à travers le pays : leur manque de coordination et de cohérence, leur but lucratif et leur affaiblissement dû à la guerre, sont des obstacles qui entravent et ralentissent la reconstruction.

En 1946, à l'initiative de Marcel Paul, Ministre de la production industrielle, le Conseil National de la Résistance propose à l'Assemblée Nationale de créer un grand Service Public : la naissance d'EDF est officialisée par la loi du 8 avril.

La Société des Forces Motrices de la Haute-Durance exploitant la centrale de Ventavon fut nationalisée le 1^{er} juin 1946. Ses ouvrages de production furent intégrés au Groupe Régional de Production Hydraulique (GRPH) Méditerranée, le 1^{er} novembre 1946, ses installations de distribution furent intégrées, le 1^{er} novembre



Prise d'eau du canal d'amenée à La Saulce



Le canal gelé en 1926



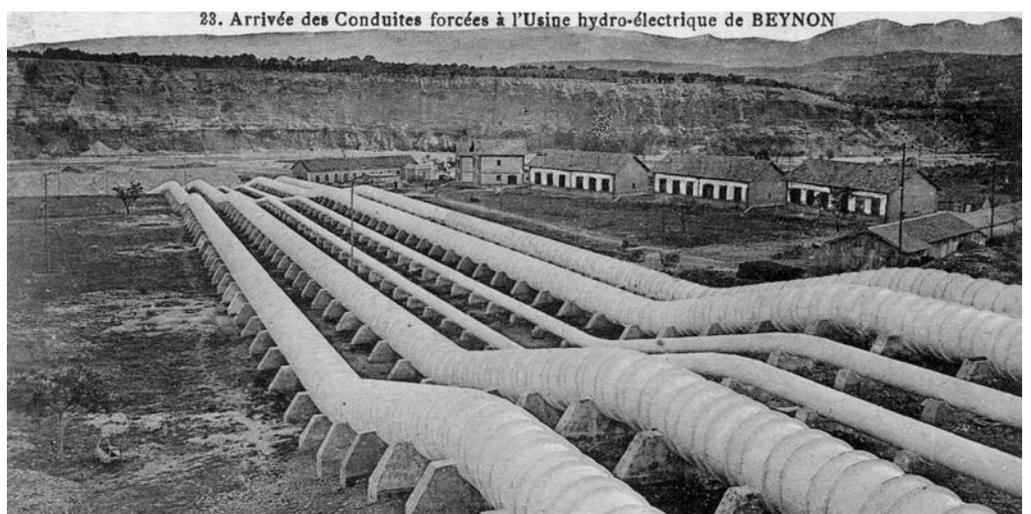
Construction de la chambre d'eau et de la salle des vannes en 1909



Construction de la conduite forcée 1907



Construction de la salle des machines 1909



23. Arrivée des Conduites forcées à l'Usine hydro-électrique de BEYNON



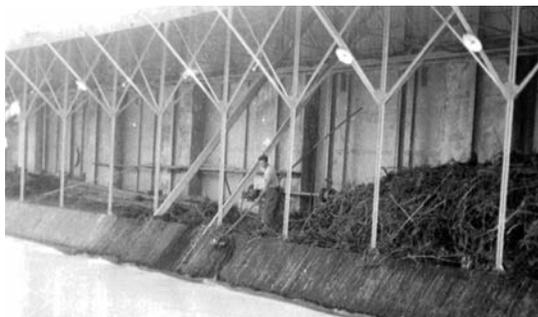
Chambre d'eau, déversoir, salle des vannes et conduites forcées



Déversoir de la chambre d'eau



Chambre d'eau gelée le 14 janvier 1926



Dégrilleur avec son rateau



Ville de Ventavon

1947, au centre EDF de Gap et son réseau de transport au Centre Régional de Transport Sud-Est (CRT) un peu plus tard.

L'ensemble représentera dans les années cinquante, une production annuelle d'environ 170 millions de KWh. En 1954, l'usine de Ventavon est rénovée.

Les équipes de quart

A la prise d'eau située à La Saulce du canal d'amenée, il y avait 14 agents qui avaient pour mission d'entonner les débits dans le canal, dans les meilleures conditions, grâce au dégrèvement à l'aide d'une drague, au dégrillage et à des manœuvres de chasse en période de forts débits.

L'usine proprement dite du Beynon avait eu jusqu'à 27 agents de quart et d'entretien et son propre atelier de maintenance. Durant 6 mois de l'année, s'ajoutait un agent exploitant la station de pompage pour alimenter le réseau d'irrigation. Il fallait une surveillance à tout instant et les agents se relayaient par quart, c'est pour cela que les cités ouvrières se sont construites à proximité de ces centrales pour assurer ces quarts. Plus tard, grâce aux progrès de la technique, les usines et barrages se sont automatisés, les organigrammes du personnel se sont modifiés, puis les services de quart ont disparu.

Les dégrilleurs

La chambre d'eau était équipée de grilles chargées d'arrêter les divers déchets (beaucoup de branches) charriés par l'eau et des équipes de sept à dix hommes se relayaient nuit et jour pour nettoyer ces grilles à l'aide de grands râteliers métalliques. Il fallait également retirer de la chambre d'eau des animaux morts mais aussi des cadavres humains dus à des suicides ou des accidents de la route, en effet, il y avait un mauvais virage en amont près du canal et nombreux sont ceux qui se sont tués en le ratant. En 1926, le canal fut pris par les glaces, ainsi que la chambre d'eau. Il a fallu casser la glace avec de longues perches. La vigilance était permanente et redoublait en période de crue car les machines avaient tendance à s'emballer.

Plus tard, des dégrilleurs mécaniques de plus en plus perfectionnés ont pris la relève des hommes.

La vie à la cité du Beynon

Il y a eu jusqu'à vingt sept familles qui vivaient sur place dont celle d'un instituteur spécialement chargé des enfants du Beynon. La cité possédait son école avec une classe unique (fermée en 1976).

L'école drainait également les enfants des maisons situées aux alentours comme les fils Roubaud de la station de pompage, les deux du meunier, les trois filles et le garçon du Père Roche de Bel Air, etc.

Les habitants, durant l'époque de l'usine



Tableau de distribution



Turbine de 7000 HP



Entretien des revêtements du canal 1950



Cour de l'école du Beynon



Claude Febvre et Mademoiselle Trinquier



Louis Arlaud, institutrice avec le chien

...L'USINE DU BEYNON

en activité, gardent un très bon souvenir de l'ambiance et de la solidarité qui régnaient au hameau. Les gens vivaient un peu en autarcie et chacun avait son jardin potager, ses volailles ou son cochon à engraisser, un faisait le coiffeur, la femme d'un autre l'infirmière et le curé venait sur place faire le catéchisme dans les locaux de la cantine. Par contre, durant les premières années les gens devaient parcourir 5 km à pied pour se rendre à la messe célébrée au village de Ventavon. Puis, les conditions se sont améliorées et une camionnette de l'entreprise fit la navette pour emmener les paroissiens à l'église le dimanche ou bien même pour enlever les ordures. Puis, petit à petit des ambulants passaient apporter quelques marchandises comme le lait ou autres denrées alimentaires.

Pendant la guerre, la cité a connu deux occupations, les Italiens puis les Allemands, qui avaient placé une barrière électrique tout autour de la cité par peur des sabotages. En effet, à la déclaration de guerre, la plupart des agents étaient mobilisés sur place pour que se poursuive l'alimentation électrique du pays. Virgile Bertrand, ex-employé nous racontait de son vivant que les résistants avaient fait sauter malgré tout les dynamos.

Quant à un certain Roger, fils du sous chef mécanicien, il se rappelle des années 50 où adolescent, il s'échappait du hameau en vélo avec ses deux compères de bordée, Jakie et Gaspard pour rejoindre le village ou même Les Sallas et conter fleurette aux jeunes filles de leur âge. Il avoue qu'il y avait à la Cité une ambiance du tonnerre.

Atelier de maintenance

L'usine hydroélectrique du Beynon est arrêtée en 1975, le vieux canal d'amenée n'existe plus et EDF a installé sur le site, l'atelier mécanique du sous groupe « Haute-Durance ».

Quand l'usine fonctionnait, elle assurait elle-même l'entretien de ses turbines et cela constituait l'essentiel de l'activité des équipes employées. La soudure était souvent le seul procédé de réparation, puis ce gros entretien fut réservé à cet atelier de sous groupe. Le bâtiment d'origine qui servait d'atelier a été remplacé par un plus moderne en 1960.

En 1989, l'Atelier est sollicité sur l'ensemble de l'aménagement du Buëch et participe à la renaissance de ce que fut le G2 (2^{ème} génération) de Ventavon et qui sera le groupe de Lazer. En effet après avoir complètement démonté et rénové la turbine de l'usine de Ventavon, une équipe de maintenance de l'atelier l'a remontée et l'a placée au fond du puits de Lazer.

Pour bien comprendre de quoi il s'agit, un groupe de production électrique est l'ensemble d'une turbine hydroélectrique et d'un alternateur. Une centrale pouvait avoir plusieurs groupes. Ventavon en avait six.

En 1991, l'atelier se modernise. Le stand de sablage-métallisation est refait, de nouveaux bureaux sont créés dans l'ancienne usine et les locaux techniques sont restructurés



Voiturette à pédales

Serre-Ponçon et le nouveau canal

1964 : Mise en eau de la retenue de Serre-Ponçon et mise en service de l'usine EDF.

1963-1966 : Construction puis mise en service de l'usine EDF de Curbans.

Construction du nouveau canal de Sisteron et mise en service de l'usine de Sisteron

1975 : Fermeture de l'usine hydroélectrique du Beynon - Mise en eau du nouveau canal EDF.

Base d'intervention Mécanique

En 2012, cet atelier appelé désormais « Base Intervention Mécanique EDF » est dirigé par Ludovic Barthélémy (en jargon EDF, on l'appellera Manager Première Ligne). Il est composé de 20 employés dont dix font partie de l'équipe d'intervention sur site, sept sont chargés d'affaire officiant comme un bureau d'étude et trois font partie de l'encadrement.

L'équipe d'intervention mécanique du Groupe de Maintenance Hydraulique de Ventavon effectue une maintenance spécialisée sur 12 centrales hydroélectriques situées en Haute-Durance allant de l'usine Les Claux (au-dessus de Vallouise 05) jusqu'à celle de Salignac (04).. Par contre, chaque centrale assure une maintenance courante, une surveillance des installations et les relevés qui en découlent. Toutes les réfections ou réalisations de pièces importantes sont sous traitées par des entreprises locales.

Deux autres équipes d'intervention, le GMH de Sainte-Tulle et le GMH de Mallemort, travaillent sur les 18 centrales restantes du Groupe d'Exploitation Hydraulique du bassin de la Durance et du Verdon.

Ces 30 centrales et ces 17 barrages de ce bassin Durance-Verdon produisent en moyenne 6,5 milliards de kWh par an avec une puissance de 2000 MW.

Si on rajoute les centrales hydroélectriques du GEH Var-Roya qui font partie de la même unité « Unité Production Méditerranée » nous arrivons à plus de 10% de la production hydraulique française ou l'équivalent de deux tranches d'une centrale nucléaire.

L'hydroélectricité est la seule source d'énergie renouvelable ; de plus, elle est rentable et souple d'utilisation. Les usines hydroélectriques peuvent ajuster en permanence la production aux variations de la demande de courant et venir ainsi en appoint des parcs nucléaire et thermique à flamme. En effet, il suffit de quelques minutes pour une centrale hydroélectrique pour atteindre sa puissance maximale.

Patrimoine industriel

En 2001, la commune de Ventavon étudiait avec la CCL la réhabilitation de l'ancienne usine du Beynon en vue de constituer une antenne d'Ecomusée consacrée aux aménagements hydroélectriques du Buëch et de la Durance. L'Ecomusée permettait de retracer l'histoire du patrimoine industriel d'EDF du début du XXème siècle jusqu'aux récents aménagements réalisés à Serres et à Lazer.

EDF qui était intéressé par ce projet, a fait don à la commune de Ventavon pour le franc symbolique du bâtiment proche de la chambre d'eau et d'une partie des terrains accueillant les anciennes conduites forcées de la centrale.

Une première tranche de travaux a été effectuée. Il s'agissait de travaux d'aménagement extérieurs (débroussaillage, plantations, parking, et rénovation des salles des vannes). Puis, le projet est resté en l'état sûrement à cause de la lourdeur qu'un tel site pouvait engendrer au niveau du fonctionnement et l'avenir nous dira s'il est opportun de reprendre le dossier.



Atelier de la Base d'Intervention Mécanique EDF - 2012



Entrée de la Base EDF au quartier du Beynon - 2012



Dans l'atelier : perceuse, fraiseuse, tours - 2012



Patrimoine industriel, salle des vannes - 2012

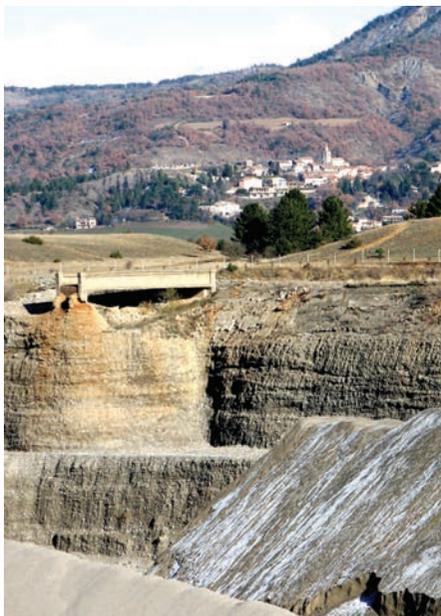
Vente de la cité EDF du Beynon

Le 22 décembre 2011, « la cité EDF » est vendue à une société dont Lionel Para, dirigeant de la Sablière du Beynon (SAB), fait partie. Lors de l'acte de vente, un pacte de préférence a été créé au profit de la commune de Ventavon. Il s'agissait d'un engagement de l'acquéreur sur une durée de dix ans pour donner la priorité à la commune en cas de revente d'une partie ou de la totalité des biens acquis. En septembre 2012, pour permettre le financement de diverses infrastructures du site, Lionel Para a présenté son projet de revendre cinq logements et terrains attenants. Par délibération, le conseil municipal de Ventavon décide que les nouveaux acquéreurs devront reprendre à leur compte le même pacte de préférence.

Renaissance d'un hameau

Depuis 1975, date de la fermeture de l'usine hydroélectrique, le lotissement d'habitations surnommé « cité EDF » est tombé petit à petit en désuétude et les constructions se sont dégradées. Lionel Para, nouveau propriétaire, souhaite rénover progressivement les bâtiments et en accord avec la commune, les rendre habitables sur une cadence de deux ou trois logements par an. Actuellement, quatre logements sont terminés et habités et deux sont en cours de travaux, il s'agit des premières maisons basses jumelées.

Beaucoup de demandes de logement sont déjà arrivées et les premiers habitants sont des jeunes de Ventavon. Lionel Para qui travaille déjà pour le développement local, en fournissant des emplois voudrait cette fois-ci, privilégier l'accès au logement aux jeunes gens du pays et ainsi recréer un bourg familial.



Carrière SAB du Beynon - Pont de l'ancien canal d'aménée de l'usine hydroélectrique - Au loin Claret

Ces maisons très caractéristiques du début du 20^{ème} siècle ayant un certain cachet, Lionel Para désirerait ne pas dénaturer le site qui représente pour lui un patrimoine et toute une histoire autour de l'ancienne usine. Il veut allier l'esthétique et les contraintes des normes de construction actuelles pour que l'ensemble du lotissement soit beau.

Les entrepreneurs qui travaillent à la rénovation lui ont d'ailleurs fait remarquer que les bâtiments en pierre sont sains et que les constructions ont été faites dans les règles de l'art et du pied à coulisse.

L'ensemble représente un potentiel de 18 logements dont une dizaine sont insalubres. La réhabilitation des maisons à étages se fera dans un deuxième temps et se fera au gré des financements.

Projets à venir

Le hameau avait initialement un captage de source et un système d'assainissement autonome. Les travaux de raccordement au réseau d'eau potable de la commune devraient se faire prochainement afin de garantir une bonne hygiène et des contrôles réguliers. Dans un deuxième temps, il étudiera avec la commune un système d'assainissement collectif, type mini station, qui puisse correspondre aux normes obligatoires. Dans le courant de l'année 2013, il commencera les travaux pour deux bâtiments jumelés et en fin d'année, il lancera l'étude de la restauration de la première grande maison à étages.

Cette rubrique de l'histoire locale a été préparée par **Denis Buffet** avec :

La documentation bibliographique :

- Histoire de l'électricité dans les Hautes-Alpes, des origines à la nationalisation en 1946 par Louis Jacquignon, AHEF, 2000
- Étude générale de la Durance entre Serre-Ponçon et L'Escalet du Syndicat Mixte d'Aménagement de la vallée de la Durance
- Chronique d'une (r)évolution par Brigitte Lebioda
- Les barrages du soleil par Jacques Bonnet, Edition du Cabri, 1993
- L'eau vive n° 28, 1988
- Ventavon Info n°3, 1996

Les consultations :

- Lionel Para, directeur de la SAB
- Louis Brachet, fils du meunier
- Ludovic Barthélémy, Chef d'atelier EDF

Les photos et cartes postales :

- Georges Trinquier
- Aurore Aubert

Le Beynon - Ventavon

